

AIDE A L'ACHAT OU AU RENOUELEMENT DE L'EQUIPEMENT

Bénéficiaires

Remplir les conditions générales.
Le demandeur devra justifier d'un titre de séjour valable 1 an à compter du dépôt de sa demande.

Nature et montant de l'aide

L'aide est accordée sous forme de prêt et/ou éventuellement de subvention en fonction du quotient familial, dans la limite du devis et pour un montant maximum de 800€

Pour les familles surendettées dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 700 €, l'aide sera attribuée sous forme de subvention pour l'achat des articles suivants : literie, lave-linge, réfrigérateur, cuisinière.

Conditions d'attribution

Quotient familial	Prêt à taux 0	Subvention
0 à 550 €	10 %	90 %
551 à 700 €	50 %	50 %
701 à 1 000 €	75 %	25 %
De 0 à 700 € en cas de surendettement		100 %

L'aide concerne l'acquisition de : literie, meubles ou appareils électro ménagers de première nécessité, utiles à la vie quotidienne .

Désignation	Plafond maximum de l'aide*
Equipement ménager	
Cuisinière	480 €
Congélateur	300 €
Four	300 €
Plaques de cuisson	200 €
Micro-ondes	160 €
Sèche-linge	350 €
Aspirateur	150 €
Lave-linge	540 €
Réfrigérateur	420 €
Combiné réfrigérateur congélateur	540 €

Désignation	Plafond maximum de l'aide*
Equipement informatique	
Micro ordinateur	400 €

Désignation	Plafond maximum de l'aide*
Equipement mobilier	
Lit complet en 90	400 €
Lit complet en 140	650 €
Lits superposés	600 €
Table cuisine	100 €
Chaise	30 €
Meuble de cuisine	250 €
Armoire de chambre	250 €
Bureau	100 €
Canapé lit (1)	540 €

Les frais de livraison peuvent être inclus dans la limite de 70 €. Le demandeur doit être à jour dans le paiement du loyer ou du crédit immobilier, La liberté du choix du fournisseur est laissée à l'appréciation de la famille, Un délai de 3 ans minimum est fixé entre deux demandes.

Constitution du dossier

La demande doit être formulée sur un imprimé à retirer auprès des services de la Caf, soit par :

- mail www.caf.fr
- téléphone 0810.25.95.10
- courrier à l'adresse unique :

CAF Cergy
Service des Aides financières aux familles
2, place de la Pergola
95018 Cergy Pontoise Cedex

Lors du dépôt, la demande devra être accompagnée :

- de la copie du devis détaillé datant de moins de trois mois,
- en cas de surendettement, du plan d'apurement des dettes,
- de la dernière quittance ou de l'attestation du bailleur ou du prêteur prouvant que le demandeur est à jour dans le paiement de son loyer ou de son crédit.

Modalités de versement

Le versement de l'aide financière est effectué en une fois, directement au fournisseur dès réception du contrat (en cas de prêt et de subvention) signé par la famille. La facture correspondant au devis initial et justifiant de l'utilisation des fonds devra être transmise à la Caf au plus tard un mois après livraison.

(°) *écotaxe comprise*